



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

COMMUNE DE PLEVENON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22/07/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 JUILLET, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/07/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, , , Eric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE

Secrétaire de séance Hervé VAN PRAAG

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND représentée par Gilbert PHILIPPE, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N 71-2026 Acquisition de panneaux routiers - signalisation verticale - Choix du fournisseur

Monsieur PANSART présente au Conseil le projet d'achat de panneaux routiers ainsi que les devis correspondants.

3 entreprises ont été consultées et ont déposé une offre, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

FOURNISSEURS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
SELF SIGNAL SIGNALISATION	4 261,48 €	5 113,78 €
HELIOS	5 434,75 €	6 521,70 €
SIGNATURE	4 626,64 €	5 551,97 €

A l'unanimité le Conseil décide de retenir la proposition de SELF SIGNAL SIGNALISATION pour un montant de : 4 261,48 € H.T.

Fait à Plévenon, le 23/07/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 23/07/2026